

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 26 février 2025

Le vingt-six janvier deux mil vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, légalement convoqué le vingt et un février deux mil vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY, Maire.

Nombre de membres

en exercice : 15
présents : 11
votants : 11
absents : 4

Présents : M BAZILLE, M DEMAZEL, M DREUX, MME EPRON, M GOBÉ, MME GOUIN, MME MY, M NOURY, MME MARY, M LÉON

Absents excusés : MME PENLOUP, MME LANCIEN, M PLANNELLES-GARCIA, MME HAVARD

Absents qui ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Monsieur BAZILLE Thierry

N°2025015 - Objet : VOTE SUBVENTIONS 2025

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à voter les subventions dont les associations ont fait la demande en mairie pour inscriptions au Budget Primitif 2025.

ASSOCIATIONS	2025
Club loisirs et amitiés	795,00 €
Musique	2 457,00 €
Club cycliste landivysien	1 276,00 €
FCLP	2 782,00 €
Comité des fêtes	2 638,00 €
Centre anti cancéreux	476,00 €
AFN	258,00 €
Cyclo touriste	212,00 €
Société de pêche	212,00 €
Société de chasse	212,00 €
Chambre des métiers	181,00 €
Amicale Laïque	2 734,00 €
ADIL	403,00 €
La croix d'or	134,00 €
Avenir	350,00 €
UCC	350,00 €
Runland	215,00 €

Accusé de réception en préfecture
053-215301250-20250226-DCM2025015-1-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025


Survivebox	633,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers	627,00 €
Infirmes moteurs cérébraux	104,00 €
UDAF	82,00 €
OCCE Ecole primaire - classe de mer	
OCCE Ecole primaire - cycle conteurs	770,00 €
COLLEGE VOYAGE MADRID	500,00 €
ASSOCIATION COLLEGE	0,00 €
RANDONNEURS DU BOCAGE	200,00 €
LOUVI'GYM	100,00 €

TOTAL 2025	18 701,00 €
-------------------	--------------------

Après en avoir délibéré,

Acceptent à l'unanimité les subventions pour les associations pour 2025 d'un montant total 18 701 '1.00 € comme indiqués ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
Thierry BAZILLE



Fait et délibéré le 26 février 2025
Pour extrait conforme,
Marcel RONCERAY, Maire